REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 14 JUIN 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **06 juin 2018**

Compte rendu affiché le **11 juin 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **31 mai 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

18.06.0922
Détermination du nombre d'adjoints au Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2122-2 et R.2121-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la décision du Conseil municipal de retirer la fonction d'adjoint à Madame SYRE ;

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la détermination du nombre d'adjoint.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 31
Votes Contre : 3
Abstention : 4

- fixe le nombre d'adjoints à 12, auxquels s'ajoutent 4 adjoints de quartier ;
- dit que le nouvel adjoint élu occupera le même rang dans l'ordre du tableau que l'élu qui occupait précédemment le poste de 9ème adjoint devenu vacant, et autorise tout conseiller municipal à candidater.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY